

Tarifs Course Nature des Vaseix 2021

- Course Nature 10km : 10€
- Marche Nordique 10km : 10€
- Randonnée pédestre : 4€

Règlement Course Nature des Vaseix 2021

Epreuve / horaires : Cette manifestation est organisée par l'association Verneuil Oxygène (affiliation FFA).

Trois épreuves sont au programme :

- une course nature de 10km chronométrée (100% chemins) : départ 9h30
- une marche nordique de 10km chronométrée sur le même parcours : départ 9h40
- une randonnée pédestre de 8km : départ 9h45

Participation : La participation implique l'acceptation du présent règlement.

La course de 10km ainsi que que la Marche Nordique sont ouvertes à tous, licenciés ou non, âgés d'au moins 16 ans. Les mineurs doivent obligatoirement avoir une décharge parentale.

Ces épreuves sont ouvertes :

- aux licenciés FFA, UFOLEP, à jour de leur licence avec la mention "course à pied en compétition" ou "athlétisme en compétition"
- aux non licenciés ayant fourni un certificat médical de moins de 1 an (photocopie acceptée)
- la randonnée pédestre est ouverte à tous (4€ de participation)

Inscriptions : Limitées à 600 dossards. Les détails nécessaire pour les inscriptions et leur suivi seront publiés dès que les inscriptions seront ouvertes

Retrait des dossards : sur place la veille de l'épreuve, soit le samedi 18 septembre de 14h à 18h au lycée des Vaseix, ou le jour de l'épreuve le dimanche 19 septembre de 7h00 à 9h00.

Chronométrage : Le chronométrage est assuré par la société SPORTIPS via des puces électroniques à usage unique placées sur le dossard.

Classement et récompenses. Compte tenu des retrisctions sanitaires nous récompenseront les 3 premiers hommes et les 3 premières femmes au scratch de la Course Nature et de la Marche Nordique: Droit à l'image : Du fait de leur inscription, tous les concurrents donnent à l'organisation le droit d'utiliser toute photo concernant l'épreuve sur laquelle ils apparaissent dans le cadre de la promotion de celle-ci.

Ravitaillement : Plusieurs postes de rafraîchissements seront mis à disposition au départ - à mi-parcours (5 km) et à l'arrivée.

Balisage : Afin de préserver l'environnement, aucun balisage au sol ne sera effectué. Le balisage se fera à l'aide de petites pancartes et de jalons de rubalise accrochés aux arbres.

Assurance : L'organisation a souscrit un contrat d'assurance de responsabilité civile couvrant les participants, les jalonneurs et organisateurs. Il est conseillé aux participants non licenciés d'être également couverts par une assurance personnelle.

Sécurité : La sécurité sera assurée par des signaleurs placés tout le long du parcours. L'assistance médicale sera

assurée par un médecin. Tout participant a l'obligation de signaler un coureur en difficulté au signaleur le plus proche. Tous les signaleurs sont dotés d'un téléphone portable. Les vélos accompagnateurs ne seront pas autorisés.

Cession de dossard: Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit sauf avec l'accord de l'organisation. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Remboursement: Il vous est possible de vous faire rembourser votre inscription uniquement sur présentation d'un certificat médical de médecin le jour de la remise des dossards

Annulation : En cas d'annulation pour des raisons météorologiques diverses suite à un arrêté préfectoral, les engagements ne seront pas remboursés mais resteront valables pour l'édition suivante.